



**DECISION DE LA PRESIDENTE
DP2022CCMA006
Cession de terrain ZA la Boorie
à la commune de Villaines-la-Juhel
pour création d'un chemin**

La Présidente,

La communauté de communes a été sollicitée par la commune de Villaines-la-Juhel dans le cadre d'une étude pour la création d'un chemin en périphérie de terrains situés sur la ZA La Boorie, propriétés de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Vu la délibération n°2020CCMA037b autorisant la présidente à signer les pièces à intervenir dans le cadre des cessions des terrains ;

Considérant l'avis de la commission tourisme en date du 14 mars 2022, favorable à la cession des surfaces nécessaires à la commune de Villaines-la-Juhel pour la création d'un chemin correspondant à la demande des associations de randonnées locales, c'est-à-dire rejoignant le village de la Boorie par un chemin rural situé entre la rivière et ce village ;

Considérant l'accord du Bureau en date du 28 avril 2022 ;

DECIDE

D'APPROUVER la vente des terrains nécessaires à l'aménagement d'un chemin à la commune de Villaines-la-Juhel en périphérie des parcelles E117, E1064, E1066 et E1069, aux conditions suivantes :

- cession à l'euro symbolique ;
- frais de bornage, d'actes et d'aménagement à la charge de la commune ;

D'AUTORISER la Présidente à régler toutes formalités quant à cette décision

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de Mayenne
- Madame le receveur de Villaines-la-Juhel.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,
Le 16 mai 2022

Fait pour servir et valoir ce que de droit.



La Présidente,

Diane ROULAND